

Mario Dumais, Louis Gill
et Jean-Guy Loranger

(1971)

“Jacques Parizeau face aux syndicats.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
[Page web](http://www.uqac.ca/~jmt/). Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi à partir de :

Mario Dumais, Louis Gill et Jean-Guy Loranger

“Jacques Parizeau face aux syndicats.”

Un article publié dans le journal **Québec-Press**, Montréal, édition du 14 novembre 1971.

Louis GILL est économiste et professeur retraité du département de sciences économiques de l'UQÀM où il a œuvré de 1970 à 2001. Tout au cours de cette carrière, il a eu une activité syndicale active. Il a publié plusieurs ouvrages, sur la théorie économique marxiste, l'économie internationale, l'économie du socialisme, le partenariat social et le néolibéralisme, ainsi que de nombreux essais et articles de revues et de journaux sur des questions économiques, politiques, sociales et syndicales.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur le 11 janvier 2005 de diffuser cet article en accès libre à tous dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : gill.louis@uqam.ca

Polices de caractères utilisée : Times New Roman, 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 20 mai 2015 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Un grand merci à l’auteur pour avoir accepté avec enthousiasme de réviser ce texte.

Merci beaucoup.

Jean-Marie.

Mercredi, le 19 mai 2015.

LES AUTEURS

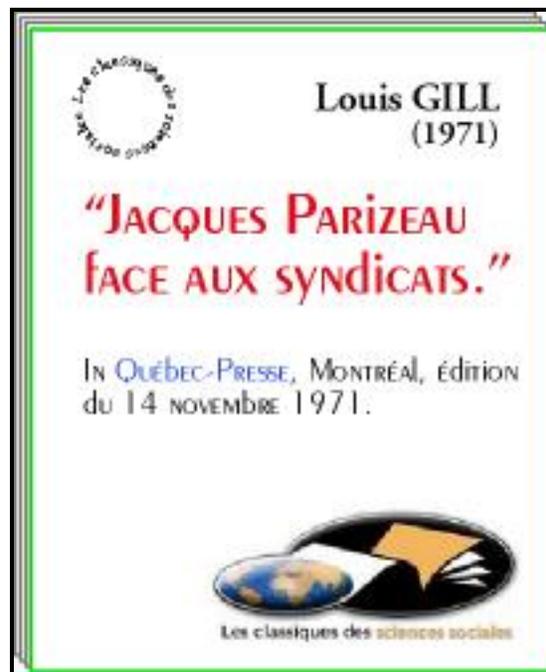
Mario Dumais, professeur au département d'histoire, UQAM ;

[Louis Gill](#), professeur au département d'économique, UQAM ;

[Jean-Guy Loranger](#), professeur au département de sciences économiques, université de Montréal.

Mario Dumais, Louis Gill
et Jean-Guy Loranger

“Jacques Parizeau face aux syndicats.”



Un article publié dans le journal **Québec-Pressé**, Montréal, édition du 14 novembre 1971.

Mario Dumais, Louis Gill
et Jean-Guy Loranger

“Jacques Parizeau face aux syndicats.”

Un article publié dans le journal **Québec-Press**, Montréal, édition du 14 novembre 1971.

L'économiste vedette du parti Québécois, Jacques Parizeau, posait la semaine dernière la question : "Où vont les syndicats ?" Le but de notre propos n'est pas de répondre à la place des syndicats ni de chercher à démolir le parti Québécois (nous sommes très conscients que l'ennemi principal des Québécois est l'impérialisme américain), mais d'apporter une modeste contribution au débat sur les grandes options politiques et économiques qui s'offrent aux Québécois.

Disons, dès le départ, que Jacques Parizeau aurait intérêt à se dépouiller le plus possible de son ton arrogant et à analyser plus en profondeur les points de vue de ses opposants. Par exemple, au lieu d'essayer de ridiculiser les promoteurs de la thèse d'un Québec socialiste, en les comparant à nos missionnaires en Asie, il devrait prendre le temps de faire une analyse économique et politique sérieuse des deux documents de la CSN : "Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel" (adopté par le Bureau confédéral le 8-9-71) et "Ne comptons que sur nos propres moyens" (adopté comme document de travail par le Conseil confédéral le 6-10-71).

Une telle critique serait plus sérieuse et plus valable qu'un article qui se limite à reprocher aux syndicats de ne pas avoir opté pour la solution péquiste comme solution de rechange au système actuel.

Quant à nous, nous faisons nôtre l'observation des dirigeants syndicaux qui déclarent : "Nous vivons des moments historiques plus importants que ceux d'octobre 1970". Nous sommes d'accord non pas parce que ce sont des dirigeants syndicaux qui l'affirment, mais parce que c'est la première fois qu'un conflit purement syndical, à l'origine, débouche sur une confrontation politique globale du système. En octobre 1970, l'affrontement politique était le fait d'un groupuscule de travailleurs-chômeurs écœurés, qui ont posé des gestes au nom de la classe ouvrière. En octobre 1971, l'affrontement a été mené par une masse de travailleurs, appuyés par les dirigeants officiels du mouvement syndical. Que de chemin parcouru en un an !

Il ne nous appartient pas de définir les moyens que devront prendre les travailleurs pour atteindre leur libération politique. Ce sont les travailleurs eux-mêmes qui, dans leur éveil politique, devront inventer leur propre stratégie. À plus court terme, nous pensons que la stratégie à mettre en œuvre est de diffuser plus largement les idées qui ont contribué à l'éveil politique déjà amorcé à l'intérieur ou à l'extérieur des structures syndicales.

Essayons maintenant d'analyser pourquoi les syndicats ont finalement débouché sur la nécessité d'une confrontation politique globale avec les pouvoirs publics.

Les syndicats œuvrant dans le secteur privé réalisent, de plus en plus, l'impuissance des moyens traditionnels d'action syndicale (grèves, griefs, mémoires, etc.) face aux fermetures d'usines décrétées unilatéralement par les entreprises multinationales. Ils subissent ces mises à pied massives (exemples : Canadair, Shawinigan Chemicals, etc.) qui sont la conséquence de décisions prises par des monopoles étrangers, bénéficiant de la complaisance des pouvoirs publics. Or, comme ils ne peuvent se battre contre un centre de décision en dehors du territoire, les syndicats s'attaquent à leurs valets ou représentants : les pouvoirs publics.

D'autre part, il est assez remarquable que près de la moitié des syndiqués affiliés aux trois centrales (CSN-FTQ-CEQ) soient dans le secteur public. Ici encore, les moyens traditionnels d'action syndicale (grèves, etc..) se sont révélés très vite inefficaces contre un État-patron qui peut, à volonté, utiliser des bills matraques pour casser une grève.

Quoi d'étonnant, alors, à ce que les travailleurs regardent avec méfiance l'accroissement des pouvoirs d'un État qui sert inconditionnellement la bourgeoisie dans un régime capitaliste.

Pour Jacques Parizeau, la libération politique signifie l'accession à l'indépendance. Pour les travailleurs, la libération politique est plus que le simple changement du statut juridique d'un pays. Elle signifie le renversement de l'ordre social qui les asservit. C'est ce qu'il faut comprendre quand les dirigeants syndicaux parlent de casser le régime.

Mario Dumais, professeur au département d'histoire, UQAM ; Louis Gill, professeur au département d'économie, UQAM ; Jean-Guy Loranger, professeur au département de sciences économiques, université de Montréal.

Fin du texte